



ACCORD SAISON 2021

Déclaration CGT sur l'accord saison 2021

Depuis des années, la Direction avait jugé utile d'embaucher des saisonniers uniquement sur la gare de Vienne. Avec l'expérience des années passées, les élus CGT ont pu constater qu'il y avait un grand besoin de saisonniers sur le terrain autre que sur la gare de Vienne. Nous avons fait des déclarations et des tracts pour demander des VSDL en journée sur les barrières ou échangeurs pour aider les salariés du terrain. Nous avons vu le résultat de notre communication, avec un renforcement des saisonniers. En 2019, nous avons eu 3021 heures (Valence, Vienne et Thiers) destinées pour le terrain et même à la télé assistance. La CGT se réjouit de cette belle avancée pour le bien-être des salariés du péage. Nous espérons que la Direction fera un effort pour la période estivale 2020.

Avec un geste positif de l'année 2019, La CGT a proposé pour 2021 comme en 2020 d'améliorer les conditions de travail des salariés de la DRE RAA.

- demande de 3 semaines de congés consécutives en juillet et août avec le week-end de repos précédant, à la demande des salariés
- demande également de pouvoir poser des congés sur Janvier et Février 2021. Cette proposition est à la demande des salariés car il y a des voyages programmés à 12 à 18 mois à l'avance.
- demande pendant la période estivale, de limiter le nombre de poste en P1 et P2 à 3 et une seule série de 6 postes consécutifs pendant cette même période.
- demande pour GME et Viabilité, l'embauche de saisonniers de saison pour le surcroît d'activité, ainsi que pour le PC, notamment sur les appels RAU

La CGT refuse de signer un accord qui va à l'encontre de ses valeurs et surtout des demandes des salariés.